

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
28/03/2024	15/04/2024	En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 17

L'an deux mil dix vingt quatre

*Le 10 avril à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, BRIAND Henri, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane, SAINT MLEUX Xavier, DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : GORON Rémy, JOUAUX Laëtitia, JALLU Yann,

ABSENTS : LAUNAY Chantal

POUVOIR : JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à Delphine BERTAUX, GORON Rémy donne pouvoir à BRIAND Henri,

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N° 10-04-2023 – Autorisation de signature – Avenant n°1 au marché de Maitrise d'Œuvre - Lotissement Le Grand Verger

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en septembre 2018 un contrat de maitrise d'œuvre a été conclu avec la société Tecam (située à Fougères) en vue d'assurer la mission de maitrise d'œuvre pour le projet du lotissement Le Grand Verger.

Il précise que cette mission a été mise en pause en décembre 2020, après l'obtention du permis d'aménager initial, suite à la possibilité de vente sous forme d'un macrolot de la partie sud du lotissement au profit d'une structure n'ayant finalement pas donné suite.

En conséquence, depuis décembre 2020 la société Tecam n'a pas facturé de prestation. Toutefois le travail s'est poursuivi avec la maitrise d'œuvre afin de faire correspondre le permis d'aménager aux nouvelles demandes de la commune avec le dépôt d'un nouveau dossier d'urbanisme. Aussi, le marché initial ne correspond plus aux éléments réellement entrepris depuis 3 ans et il convient donc de revoir les documents contractuels liés à la maitrise d'œuvre de l'opération considérée.

Monsieur le Maire expose qui suite à des discussions avec la trésorerie publique et l'entreprise il est proposé de clôturer le marché initial et de poursuivre la mission de maitrise d'œuvre sous la forme d'un

devis, le montant de ce dernier étant inférieur aux seuils des procédures empêchant des conclusions contractuelles de gré à gré.

L'avenant n°1 prévoit ainsi que le marché, d'une valeur initiale de 22 475€HT (dont 18 000€ pour la société Tecam), est clôturé au niveau de la mission PRO. La facturation jusqu'à cette phase représente un montant de 10 190€HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (2 abstentions) :

Autorise monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre portant sur le lotissement Le Grand Verger, avenant clôturant le marché

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

La Secrétaire de Séance
Marie-Claude DURAND



Le Maire
Pascal HERVÉ

